

CIRCULAIRE D'ORGANISATION

NM-JUD 01



La circulaire d'organisation est adressée par le service régional aux équipes et individuels qualifiés à l'issue des phases départementales. Elle précise l'ensemble des éléments relatifs à l'organisation de la compétition et rappelle les points essentiels des règlements de l'activité.

Elle est consultable en ligne sur www.unss.org

Auteur : Serge RAINERI
Secrétaire : Anne

Union Nationale du Sport Scolaire de Nancy-Metz

JUDO

Championnat par équipes « Open Collèges »
Judokas nés en 2003 et 2004 + Kata nés en 2002 (uniquement)

Championnat « Individuels Collèges »
Judokas nés en 2005/2006 – 2003/2004 – 2001/2002

Mercredi 1er Février 2017 à Epinal

Madame, Monsieur le Président de l'association sportive,
Chef d'établissement,

Suite aux résultats obtenus par les élèves de votre A.S dans les phases qualificatives organisées par l'UNSS dans l'activité, votre établissement s'est brillamment qualifié pour le championnat d'académie UNSS. Vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition, et transmettre aux enseignants d'EPS et aux élèves concernés nos plus vives félicitations.

L'équipe académique se joint à moi pour vous souhaiter un bon championnat d'académie.

Serge RAINERI
Directeur du service régional de l'UNSS

INFORMATIONS UTILES :

- **Organisateur :** Matthieu SCHAFFAUSER (DSD UNSS Vosges) 06 86 63 50 16
- **Forfaits :** En cas de forfait, vous voudrez bien prévenir dans les meilleurs délais
 - Les organisateurs : 06 86 63 50 16
 - Le service régional : 03 83 18 87 29

ACCUEIL - FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lieu : DOJO municipal - 2, Rue Charles Perrault - Epinal

Accueil des participants : Il sera assuré le matin à partir de 9 H 00

Contrôle des licences :

L'accompagnateur se présente à l'organisateur qui est déjà en possession des licences des inscrits (issues d'OPUSS). Il procède aux éventuelles modifications survenues après fermeture de l'inscription en ligne (ex : absence de dernière minute...) et présente les licences des élèves non inscrits en ligne uniquement. L'organisateur procède alors au **contrôle des licences** (licences numériques acceptées).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) :

« Présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa **DATE DE NAISSANCE** ».

Encadrement extérieur :

Tout encadrant autre qu'un enseignant d'EPS devra présenter son document d'agrément signé par le Président d'AS (document disponible page 39 dans le règlement fédéral). A défaut, il ne sera pas autorisé à pénétrer sur l'espace de pratique.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Les inscriptions en ligne sont obligatoires et resteront ouvertes jusqu'au : Lundi 30 Janvier 2017 à 13 H 00

- N° de licence
- Poids de corps
- Ceinture
- **Couple Kata 2002 (inscriptions sur place)**

ORGANISATION GENERALE

Responsable de l'organisation : Matthieu SCHAFFAUSER UNSS Vosges

Délégués techniques : Denis SCHAFER Collège Claudie Haigneré Freyming-Merlebach
Yann ROBISCHUNG Collège Charlemagne Bruyères

Responsable des Jeunes Officiels : Yann ROBISCHUNG Collège Charlemagne Bruyères

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires des compétitions	Accueil	9 H 00 – 9 H 30	
	Benjamins	2005/2006	Pesée de 9 H 30 à 10 H 30
	Cadets	2001/2002	Pesée de 9 H 30 à 10 H 30
	Minimes	2003/2004	Pesée de 11 H 30 à 12 H 30
	Kata	2002 uniquement	Inscriptions : 12 H 00 Pas de pesée

Jeunes Officiels : Un questionnaire théorique, à compléter, leur sera remis à l'accueil.
La validation pratique sera réalisée par les Commissaires de Tables et/ou les Arbitres.

Arbitrage : Les Jeunes officiels présents
5 arbitres et 5 commissaires sportifs seront désignés par la Ligue Lorraine

Secouristes : Une antenne de secours sera présente sur place

Restauration : Assurée par le club local

RAPPELS REGLEMENTAIRES - CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Attention : La composition des équipes doit obligatoirement être déposée à l'accueil avant la compétition !
Seule la compétition Open Equipes est qualificative pour le Championnat de France**

CHAMPIONNATS	CHAMPIONNAT EQUIPE « OPEN COLLEGE » (Finalité Nationale) :					
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvert aux judokas nés en 2003/2004 Garçons et Filles ✓ Epreuve Kata : Couple Mixte Kata - Combat - Garçons et Filles nés en 2002 uniquement 					
COMPOSITION DES ÉQUIPES COLLEGES OPEN	CHAMPIONNAT « INDIVIDUELS COLLEGES » (Finalité Académique) :					
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Benjamins nés en 2005/2006 (catégorie d'âge FFJDA) ✓ Minimes nés en 2003/2004 (catégorie d'âge FFJDA) ✓ Cadets de Collèges uniquement nés en 2001/2002 (années d'âge FFJDA) 					
COMPOSITION DES ÉQUIPES COLLEGES OPEN	Equipes de 4 (minimum) ou 5 compétiteurs (maximum) + 1 couple Kata G et F nés en 2002 uniquement Pas d'équipe mixtes (équipes garçons et équipes filles) 2 compétiteurs par catégorie de poids maximum					
JEUNES OFFICIELS EQUIPES COLLEGES OPEN	Pour prétendre à une qualification au championnat de France l'équipe doit disposer d'un Jeune Officiel <ul style="list-style-type: none"> - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France - Au Championnat de France : Possibilité d'avoir un jeune coach au sein de l'équipe ; il est non compétiteur et appartient à l'équipe inscrite 					
REGLEMENT	Benjamins		Minimes		Cadets	
	Ceinture jaune-orange minimum		Ceinture orange minimum		Ceinture verte minimum	
	Temps de combat : 2 mn		Temps de combat : 3 mn		Temps de combat : 4 mn	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
	-30 kg	-32 kg	- 34 kg	- 36 kg	- 46 kg	- 44 kg
	- 34 kg	- 36 kg	- 38 kg	- 40 kg	- 50 kg	- 48 kg
	- 38 kg	- 40 kg	- 42 kg	- 44 kg	- 55 kg	- 52 kg
	- 42 kg	- 44 kg	- 46 kg	- 48 kg	- 60 kg	- 57 kg
	- 46 kg	- 48 kg	- 50 kg	- 52 kg	- 66 kg	- 63 kg
	- 50 kg	- 52 kg	- 55 kg	- 57 kg	- 73 kg	- 70 kg
- 55 kg	- 57 kg	- 60 kg	- 63 kg	- 81 kg	+ 70 kg	
- 60 kg	- 63 kg	- 66 kg	- 70 kg	- 90 kg		
- 66 kg	+ 63 kg	- 73 kg	+ 70 kg	+90 kg		
+ 66 kg		+ 73 kg				
FORMULE DE COMPÉTITION	<u>Championnat Individuels :</u>					
	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les judokas sont invités. Un classement par catégorie sera établi. 					
FORMULE DE COMPÉTITION	<u>Championnat par Equipes Open Collèges :</u>					
	<ul style="list-style-type: none"> • Compétition individuelle avec attribution de points en fonction de la place obtenue pour un classement par équipes. • Organisation spécifique KATA 3 séries du nage no kata (tapis, jury et programme FFJDA adapté si nécessaire) – Seuls les points de la prestation KATA compteront. 					
FINALITES	Finalité nationale. L'équipe championne d'académie est qualifiée pour le CF sous réserve qu'elle remplisse les conditions règlementaires (Cat/J.O ...) Les demandes de repêchage sont faites par le SR UNSS à réception des documents fournis par l'A.S					

PROCLAMATION DES RESULTATS - QUALIFICATIONS - FORFAITS ET REPECHAGES

Protocole : Individuels : Les 4 premiers sont médaillés (Or-Argent-Bronze)
Equipes Open Collèges : Les 3 premières équipes sont médaillées (Or-Argent-Bronze)

Résultats : A l'issue de la compétition, les résultats sont proclamés par l'organisateur qui informe le service régional par Mail, par téléphone ou par Fax. Attention, les résultats d'une compétition ne sont officialisés qu'après vérification par le service régional de l'ensemble des documents relatifs à la compétition, dans un délai maximum de 15 jours.

L'équipe championne d'académie Open G et Open F est qualifiée au Championnat de France. Possibilité d'une demande de repêchage établie dans les délais.

Le Championnat de France aura lieu du 22 au 23 Mars 2017 dans l'Académie de Grenoble (le lieu reste à définir).

Forfaits - Repêchages :

Le remplacement est effectué par le service régional après consultation du service départemental concerné. Lorsque le remplacement ne peut être assuré par un participant du même département, la priorité est donnée au département ayant le plus grand nombre de participants **ou** au département organisateur **ou** au département demandeur, dans cet ordre.

ANNEXE 4 ATTESTATION D'AGRÉMENT DES ACCOMPAGNATEURS

ÉQUIPES HORS ENSEIGNANTS EPS

Je soussigné _____

Président de l'association sportive du collège lycée ¹ _____

à _____

Académie de _____

conformément aux :

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

Décret n° 86-495 du 14 mars 1986

J.O. du 16 mars 1986

B.O. n°13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

Autorise

M _____

M _____

M _____

M _____

A encadrer l'équipe de ² _____

du _____ au _____ 20 _____

A _____ le _____ 20 _____

(1) Rayer la mention inutile

(2) Sport

Signature du Président de l'association sportive